

EXTRAIT DES PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES APPLICABLES AUX ENTREPRISES

21 mai 2018

Banque du Bâtiment et des Travaux Publics
Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 66 500 000 €
RCS PARIS 339 182 784 - APE 6419 Z - N° TVA FR 31 339 182 784 - N° ORIAS 07 034 315

Siège social : 48 rue La Pérouse
CS 51686
75773 PARIS CEDEX 16
Téléphone : 01 40 67 35 00 - Télécopie : 01 47 24 80 80
www.btp-banque.fr

Vous avez choisi de faire confiance à BTP Banque et nous vous en remercions.

Nous vous adressons nos conditions tarifaires actualisées et applicables au 21 mai 2018. Celles-ci sont également disponibles dans nos Centres d’Affaires et peuvent être consultées sur notre site Internet www.btp-banque.fr.

Depuis de nombreuses années à l’écoute des défis et des besoins spécifiques de votre activité, BTP Banque conseille et propose des services adaptés à vos réalités quotidiennes. C’est en ce sens qu’elle s’efforce de définir des services au juste prix.

Votre Chargé d’Affaires est à votre écoute pour répondre à toute demande d’information et vous apporter les conseils et précisions qui pourraient vous être nécessaires. Il pourra aussi vous faire découvrir la gamme constamment enrichie des prestations proposées par BTP Banque.

En vous remerciant de votre confiance et de votre fidélité.

SOMMAIRE

■ Les tarifs des services les plus courants	4
■ Ouverture, fonctionnement et suivi de votre compte	5
■ Banque à distance	6
■ Vos moyens et opérations de paiement	9
■ Irrégularités et incidents	11
■ Financements	12
■ Épargne et placements financiers	14
■ Ingénierie sociale et financière	15
■ Assurances et prévoyance	15
■ Opérations avec l'étranger	15
■ Résoudre un litige	16

1-LÉS TARIFS DES SERVICES LES PLUS COURANTS

Pour obtenir une information complète sur les coûts et frais, il convient pour le client de se reporter aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que l'établissement fournit au Client. Le client peut recevoir sur demande de sa part des précisions sur la rémunération de l'établissement perçue à ce titre.

■ Frais de tenue de compte courant en euros ou en devises, par compte	165,00 € / trimestre
---	----------------------

■ Abonnements à des services banque à distance BTPNET

■ BTPNET Comptes	16,00 € / mois
------------------	----------------

■ Frais d'opérations

■ Frais par virement SEPA ⁽¹⁾ ordinaire via BTPNET	0,20 €
■ Frais par virement SEPA ordinaire en agence	4,00 € par virement
■ Frais par prélèvement SEPA émis	0,34 €
■ Frais par virement tiers urgent en euros (France et UE) via BTPNET	5,70 € par virement
■ Frais par virement SEPA tiers urgent en euros (France et UE) en agence	15,00 € par virement

■ Cotisations cartes

■ Cotisation carte Visa Business	
✓ A débit immédiat	55,00 € / an
✓ A débit différé	55,00 € / an
■ Cotisation carte Visa Gold Business	
✓ A débit immédiat	130,00 € / an
✓ A débit différé	130,00 € / an

■ Commission d'intervention

■ Commission d'intervention (maximum 10 opérations par jour)	12,00 € par intervention
--	--------------------------

(1) Inclut la Suisse.

2-OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

■ Ouverture, transformation, clôture	
■ Ouverture de compte	gratuit
■ Clôture de compte	gratuit
■ Transfert de compte entre agences BTP Banque	gratuit
■ Relevés de compte	
■ Extrait minute	3,05 €
■ Relevé de compte quotidien	75,00 € / trimestre
■ Relevé de compte hebdomadaire	15,00 € / trimestre
■ Relevé de compte décadaire	11,25 € / trimestre
■ Relevé de compte bimensuel	7,50 € / trimestre
■ Relevé de compte mensuel	gratuit
■ RAFEC (Relevé Annuel Frais Encaissements Carte)	gratuit
■ Tenue de compte	
■ Commission de mouvement (perçue trimestriellement sur les seuls mouvements commerciaux débiteurs)	0,15%
■ Frais de tenue de compte courant en euros ou en devises, par compte	165,00 € / trimestre
■ Frais de tenue de compte courant inactif (après 12 mois d'inactivité au sens de l'article L312-19 du Code Monétaire et Financier)	30,00 € / an ⁽¹⁾
■ Actualisation des données juridiques du compte (changement de mandataire, K bis, associés, augmentation de capital...)	55,00 €
■ Gestion de trésorerie / trimestrielle	nous consulter
■ Fusion de compte (en agios)	
✓ Mise en place	40,00 €
✓ Par mois	35 € / compte (maximum 175 € par mois)
✓ Par trimestre	100,00 € / compte (maximum 500 € par trimestre)
■ Services en agence	
■ Remise de chèques	gratuit
■ Paiement de chèques	gratuit
	Dates de valeur
Remise de chèques	Jour ⁽²⁾ + 1 ouvré
Paiement de chèques	J + 1 ouvré
Délai d'encaissement sur remise de chèque ⁽³⁾	15 jours ouvrés maximum
Paiement d'un prélèvement SEPA	Jour de règlement*
Emission d'un prélèvement SEPA	Jour de règlement*
Emission d'un virement SEPA	Jour de règlement*
Réception d'un virement SEPA	Jour de règlement*
Frais de recherche d'adresse inconnue liés à un pli non distribuable (PND)	11,00 €

(1) À concurrence du solde disponible sur le compte.

(2) Jour de la remise au guichet (du lundi au vendredi).

(3) Délai pendant lequel la banque peut notifier au client son choix de ne prendre le chèque qu'à l'encaissement et différer ainsi la mise à disposition du montant du chèque tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé.

* Le jour de règlement est le jour ouvrable (au sens de la convention de compte courant) au cours duquel, pour les opérations passées au crédit, le règlement interbancaire est intervenu au profit de la banque du bénéficiaire et, pour les opérations au débit, le jour ouvrable au cours duquel le montant de l'opération est débité du compte du client/payeur. Ce jour, variable selon le canal d'acquisition de la demande d'exécution, est fonction de l'heure à laquelle l'ordre est réceptionné par la banque (cf. en fonction de la nature de l'opération, l'heure limite de réception d'un ordre de paiement, telle que définie dans la convention de compte courant).

■ Services Bancaire de Base

Les services bancaires de base dans le cadre du droit au compte (service défini par les articles L312-1 et D312-5-1 du Code monétaire et Financier). Clients dont le compte est ouvert à BTP Banque sur désignation de la Banque de France suivant l'article L312-1 du Code Monétaire et Financier

Liste des 12 services offerts gratuitement dans le cadre du droit au compte : **gratuit**

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
- Un changement d'adresse par an ;
- La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;
- La domiciliation de virements bancaires ;
- L'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- Les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;
- Des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;
- Une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne ;
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;
- La réalisation des opérations de caisse.

3-BANQUE À DISTANCE

BTPNET : OFFRE DE BANQUE A DISTANCE

■ 3 offres de banque à distance selon vos besoins :

- BTPNET Comptes pour accéder à vos comptes par internet et réaliser des opérations simples
- BTPNET Remises pour des besoins par internet plus avancés
- BTPNET Teletrans pour accéder à vos comptes par télétransmission et bénéficiez de services par internet à la carte

La BTP Banque vous offre tous les services de banque en ligne et de télétransmission dont vous avez besoin pour simplifier la gestion de vos flux.

■ BTPNET Comptes, une banque en ligne avec les services essentiels :

- La consultation de comptes
- La réalisation et le suivi des opérations bancaires : saisie de virement unitaire (de compte à compte, SEPA, permanent), suivi des effets de commerce et prélèvements reçus.
- La gestion des droits pour chacun des collaborateurs.
- Le suivi de vos comptes titres et achat / vente d'OPC, d'actions ou d'obligations.

Vous bénéficiez de solutions de sécurisation vous permettant de réaliser les opérations nécessitant une authentification forte et vous gardez la possibilité de vous authentifier par mot de passe pour la consultation de vos comptes ou la réalisation d'opérations simples.

-
- | | |
|---|--------------------|
| ■ Abonnement à BTPNET Comptes | 16,00 € par mois |
| ■ Abonnement à l'option bourse | + 5,00 € par mois |
| ■ Abonnement à l'option cautions | + 10,00 € par mois |
| ■ Mise en place de l'abonnement BTPNET Comptes | 50,00 € HT + TVA |
| ■ Intervention sur l'abonnement BTPNET Comptes à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations) | 50,00 € HT + TVA |
| ■ Réédition codes d'accès à BTPNET | 4,20 € |

■ **BTPNET Remise, une banque en ligne qui propose en plus des essentiels de BTPNET Comptes, des services au quotidien plus riches et à la carte :**

- Saisie de remises d'ordres de paiement, dépôt de remises d'ordres, signature des remises, téléchargement de relevés.
-
- Abonnement à BTPNET Remises 16,00 € par mois
intégrant les services BTPNET Comptes, le suivi et la signature des remises d'ordres, la récupération des comptes rendus de traitement des remises, des impayés et des relevés de modifications de coordonnées bancaires
 - Abonnement à l'option bourse 5,00 € par mois
 - Abonnement à l'option cautions 10,00 € par mois
 - Par compte supplémentaire géré 5,00 € par compte et par mois
 - Par filiale supplémentaire gérée 5,00 € par filiale et par mois
 - Par compte supplémentaire géré par filiale 5,00 € par compte, par filiale et par mois
 - Mise en place de l'abonnement BTPNET Remises 100,00 € HT + TVA
 - Intervention sur l'abonnement BTPNET Remises 50,00 € HT + TVA
à la demande du client (import de destinataires, modification de plafonds de virement ou modification d'habilitations)
 - Services client vers banque / remises d'ordres
 - ✓ Abonnement à l'option de saisie de virements et d'effets 13,00 € par mois
 - ✓ Abonnement à l'option de dépôt de remises d'ordres 20,00 € par mois
 - Services banque vers client / relevés
 - ✓ Abonnement par relevé de comptes 20,00 € par compte et par mois
 - ✓ Abonnement par relevé d'opérations 10,00 € par compte et par mois
(virement SEPA reçu, prélèvement SEPA reçu, prélèvement SEPA B2B reçu)
 - Frais par écritures comptables pour les relevés (virements SEPA reçus et prélèvements SEPA CORE et B2B reçus)
 - ✓ pour les relevés au format CFONB 0,08 par écriture
 - ✓ pour les relevés au format XML 0,12 par écriture

■ **BTPNET Teletrans**

Une offre de communication bancaire multi-protocoles pour échanger des fichiers de paiements et / ou des relevés par télétransmission avec des services de banque en ligne à la carte

-
- Abonnement à BTPNET Teletrans **gratuit**
 - EBICS
 - ✓ Mise en place de l'abonnement EBICS 300,00 € HT + TVA
 - ✓ Modification de l'abonnement EBICS 50,00 € HT + TVA
 - ✓ Abonnement EBICS Remises d'ordres 26,00 € / mois
(profil TS avec signature électronique jointe ou profil T avec signature électronique disjointe via la banque en ligne)
 - ✓ Abonnement EBICS Remise d'ordres et relevés 55,00 € / mois
(profil TS avec signature électronique jointe ou profil T avec signature électronique disjointe via la banque en ligne)
 - SwiftNet FileAct
 - ✓ Mise en place de l'abonnement SwiftNet FileAct 500,00 € HT + TVA
 - ✓ Modification de l'abonnement SwiftNet FileAct 100,00 € HT + TVA
 - ✓ Abonnement Swiftnet 180,00 € / mois
 - Services banque vers client / relevés
 - ✓ Abonnement par relevé de comptes 20,00 € par compte et par mois
 - ✓ Abonnement par relevé d'opérations 10,00 € par compte et par mois
(virement SEPA reçu, prélèvement SEPA reçu, prélèvement SEPA B2B reçu)

- Frais par écritures comptables pour les relevés (virements SEPA reçus et prélèvements SEPA CORE et B2B reçus)
 - ✓ pour les relevés au format CFONB 0,08 par écriture
 - ✓ pour les relevés au format XML 0,12 par écriture
- Services complémentaires
 - ✓ Services BTPNET Comptes gratuit
 - ✓ Option de saisie de virements et d'effets 13,00 € par mois
 - ✓ Option de dépôt de remises d'ordres 20,00 € par mois
 - ✓ Option bourse 5,00 € par mois
 - ✓ Option cautions 10,00 € par mois
 - ✓ Par compte supplémentaire géré 5,00 € par compte et par mois
 - ✓ Par filiale supplémentaire gérée 5,00 € par filiale et par mois
 - ✓ Par compte supplémentaire géré par filiale 5,00 € par compte, par filiale et par mois

■ Opérations sur la banque en ligne ou par télétransmission

- Frais par virement SEPA ordinaire 0,20 € / virement
- Frais par virement SEPA jour 0,40 € / virement
- Frais par virement SEPA spécial 0,40 € / virement
- Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE) 5,70 € / virement
- Frais par virement tiers urgent en euros (France et UE) 5,70 € / virement
- Émission d'un virement non SEPA cf guide des opérations bancaires avec l'étranger
- Émission d'un prélèvement SEPA 0,34 €
- Émission d'un prélèvement SEPA B2B 0,50 €
- Impayé prélèvement SEPA ou SEPA B2B émis 12,00 €
(pour défaut de provision ou autres motifs)
- Frais par remise non confirmée A partir de 15,00 € par fax
par signature électronique et par remise

SOL CAP PRO : SOLUTION DE SÉCURISATION DE VOS ÉCHANGES SUR INTERNET

- 1 SOL CAP PRO BTP Banque par utilisateur (lecteur et carte) gratuit
- Fourniture d'un lecteur CAP supplémentaire 8,25 € HT + TVA
par lecteur
- Fourniture d'une carte supplémentaire 8,25 € HT + TVA
- Renouvellement lecteur CAP (lecteur obsolète, cassé ou perdu) 8,25 € HT
+ TVA par lecteur
- Refabrication carte 8,25 € HT + TVA
- Réédition du code confidentiel carte 4,60 € HT + TVA

TURBO : LOGICIEL DE GESTION DES FLUX

■ Mise en place et vie du service

- Frais de mise en place et de formation sur site ou à distance Nous consulter
- Service après-vente (hors contrat d'assistance) Nous consulter

■ Abonnements à des services de banque à distance

Turbo solution logicielle : Suite Entreprise

- Abonnement* limité à 5 banques 40,00 € HT + TVA / mois
- Abonnement* avec un nombre de banques illimité 50,00 € HT + TVA / mois
- Abonnement à l'option Rapprochement de trésorerie + 25,00 € HT + TVA / mois
- Abonnement à l'option Gestion de trésorerie + 35,00 € HT + TVA / mois
- Abonnement à l'option Gestion des mandats + 25,00 € HT + TVA / mois
- Abonnement à l'option Mobilité + 10,00 € HT + TVA / mois / utilisateur

Turbo solution en ligne : SuiteEntreprise.com

- Abonnement* 30,00 € HT + TVA / mois pour 1 banque
+ 10,00 € HT + TVA / mois / banque supplémentaire
- Abonnement à l'option Mobilité + 10,00 € HT + TVA / mois / utilisateur
- Forfait incluant : 30,00 € HT + TVA / mois
connexion EBICS TS + SuiteEntreprise.com + en délégation simple
(3 signataires maximum) avec droits d'accès sur tous les comptes
+ un 1er utilisateur Suite Entreprise Mobile

* incluant un 1er utilisateur Suite Entreprise Mobile

CERTIFICATION ÉLECTRONIQUE

■ Certification numérique

- Certification électronique Certiceo 95,00 € HT + TVA / an
unitaire (engagement 3 ans)
- Certificat 3SKey "SWIFT Secure Signature Key" 90,00 € HT + TVA
pour 3 ans

■ Offre Collect.online

- Gestion et suivi des prélèvements, émission nous consulter
automatique des prélèvements, gestion des impayés, gestion des
débiteurs, préparation des reçus fiscaux, <http://www.collect.online/>
(service proposé en partenariat avec S-Money)

4-VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

■ Porteurs

- Cotisation prélevée à l'adhésion puis à chaque anniversaire de celle-ci.
- Cotisation carte de paiement Visa Business Electron 45,00 € / an
 - Cotisation carte de paiement Visa Business
 - ✓ A débit immédiat 55,00 € / an
 - ✓ A débit différé 55,00 € / an
 - Cotisation carte de paiement Visa Gold Business 130,00 € / an
à débit immédiat ou différé
 - Retrait d'espèces dans les DAB* Crédit Coopératif, gratuit
Caisse d'Épargne et Banque Populaire en zone Euro
 - Retrait d'espèces dans les DAB* hors Crédit 4 retraits gratuits par
Coopératif, Caisse d'Épargne et Banque Populaire mois et par carte,
en zone Euro au-delà 1 € / retrait
 - Retrait d'espèces hors zone Euro 4,00 € / retrait
 - Restitution de carte après capture dans un DAB* 18,76 €
 - Paiement par carte Zone Euro gratuit
 - Paiement par carte hors Zone Euro 2,90% avec max 6,50 €
 - Modification de plafond carte bancaire en agence 12,00 €
 - Réédition de code confidentiel 8,50 €
 - Frais d'opposition (blocage) de la carte par le porteur gratuit
 - Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque 40,00 €
 - Reconfaction de carte gratuit
 - Envoi (en recommandé) de la carte Tarif des frais postaux en vigueur
 - Recherche de facturette en cas de contestation d'opération gratuit

* Distributeur Automatique de Billets

■ Contrats commerçants (y compris acceptation des transactions sans contact)

- | | |
|--|----------------|
| ■ Fourniture du TPE dont TPE IP/ADSL | nous consulter |
| ■ Commission sur transaction zone Euro et hors zone Euro | nous consulter |
| ■ Vente sur Internet | nous consulter |
| ■ Frais d'impayé sur carte bancaire | |
| ✓ Carte Zone euro | 21,75 € |
| ✓ Carte internationale hors Zone euro | 66,00 € |

VIREMENTS

■ Frais d'émission d'un virement

- | | |
|---|--|
| ■ Frais par virement SEPA ordinaire en agence | 4,00 € / virement |
| ■ Frais par virement SEPA jour en agence | 8,00 € / virement |
| ■ Frais par virement SEPA spécial en agence | 8,00 € / virement |
| ■ Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE) en agence | 15,00 € / virement |
| ■ Frais par virement SEPA tiers urgent en euros (France et UE) en agence | 15,00 € / virement |
| ■ Frais par virement SEPA ordinaire via BTPNET | 0,20 € / virement |
| ■ Frais par virement SEPA jour via BTPNET | 0,40 € / virement |
| ■ Frais par virement SEPA spécial via BTPNET | 0,40 € / virement |
| ■ Frais par virement de trésorerie en euros (France et UE) via BTPNET | 5,70 € / virement |
| ■ Frais par virement tiers urgent en euros (France et UE) via BTPNET | 5,70 € / virement |
| ■ Virement non SEPA externe occasionnel ou permanent international par BTPNET | cf. guide des opérations bancaires avec l'étranger |

■ Réception de virements

- | | |
|---|---------|
| ■ Réception d'un virement SEPA ⁽¹⁾ en agence | gratuit |
| ■ Réception d'un virement interne | gratuit |

■ Opérations et incidents sur virements

- | | |
|---|----------------|
| ■ Révocation d'un virement avant son exécution dans les délais légaux de révocation | gratuit |
| ■ Virement - demande de rappel de fonds par ordre | 19,00 € |
| ■ Virement - demande de rappel de fonds par remise | nous consulter |
| ■ Frais de mise en place d'un virement permanent en agence | 5,00 € |
| ■ Modification d'un virement permanent en agence | 3,00 € |
| ■ Modification d'un virement permanent via BTPNET | gratuit |

(1) inclut la Suisse.

PRÉLÈVEMENTS

■ Frais d'émission de prélèvements

- | | |
|---|--------|
| ■ Emission d'un prélèvement SEPA télétransmis | 0,34 € |
| ■ Emission de prélèvement SEPA B2B télétransmis | 0,50 € |

■ Réception de prélèvements

- | | |
|---------------------------------|---------|
| ■ Réception de prélèvement SEPA | gratuit |
|---------------------------------|---------|

■ Autres services

- | | |
|---|----------------------|
| ■ Transformation d'un Numéro National Emetteur (NNE) en un Identifiant Créancier SEPA (ICS) | gratuit |
| ■ Création d'un Identifiant Créancier SEPA | 42,00 € |
| ■ Gestion d'un créancier dans une liste blanche | 5,00 € par opération |
| ■ Gestion d'un créancier dans une liste noire | 5,00 € par opération |

- Gestion d'un mandat avec limitation de montant et/ou de périodicité 5,00 € par opération
- Frais de blocage de tout prélèvement SEPA 5,00 € par opération

■ Opérations sur prélèvements

- Mise en place d'un consentement SEPA B2B 10,00 €
- Modification ou révocation d'un consentement SEPA B2B 5,00 €
- Opposition sur prélèvement SEPA avant son exécution gratuit
- Contestation d'un prélèvement gratuit
- Révocation de mandat de prélèvement 5,10 €

CHÈQUES

- Fourniture et renouvellement de chéquiers gratuit
- Frais d'envoi de chèque à domicile
 - ✓ En envoi simple 3,50 € / envoi
 - ✓ En recommandé avec Accusé Réception 7,60 € / envoi
- Frais d'émission d'un chèque de banque 12,00 €
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 13,00 € / chèque
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur 26,00 € / chèque

5-IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

■ Commission d'intervention

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Commission sur opérations nécessitant une intervention (maximum 10 opérations / jour) 12,00 € / intervention

■ Opérations particulières

- Frais de recherche de document ou de chèque de moins d'un an (hors champ d'application de la Directive européenne des Services de Paiement) 15,60 €
- Frais de recherche de document ou de chèque de plus d'un an (hors champ d'application de la Directive européenne des Services de Paiement) 31,20 €
- Photocopie unitaire d'un document 0,83 € HT + TVA
- Frais par avis à tiers détenteur, frais par opposition à tiers détenteur ou frais par saisie-attribution 110,00 € HT + TVA
- Frais par opposition administrative 10% du montant de l'opposition avec un maxi de 110,00 € HT + TVA
- Traitement d'une réclamation gratuit
- Renseignements commerciaux 13,00 € HT + TVA
- Communication de renseignements chiffrés (demande d'experts comptables, commissaires aux comptes...) 130,00 € HT + TVA
- Lettre aux commissaires aux comptes 70,00 € HT + TVA
- Transfert au contentieux 350,00 €

■ Incidents de paiement

- Chèque remis, revenu impayé 20,00 €
Rejet avec motif sans provision gratuit
- Forfait de frais par chèque rejeté (pour défaut de provision ou autres motifs)
 - ✓ Montant du chèque ≤ à 50 € 18,00 € / rejet *
 - ✓ Montant du chèque > à 50 € 38,00 € / rejet *

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet (lettre MURCEF), les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Rejet de prélèvement reçu au débit
 - ✓ somme < 20 € frais identiques au montant du prélèvement rejeté
 - ✓ somme ≥ 20 € 8,00 € / rejet *

* Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément

6-FINANCEMENTS*

■ Crédits court terme

- Fais d'étude ou de renouvellement de dossier nous consulter

■ Découverts

- Découvert autorisé :
 - ✓ Intérêts débiteurs nous consulter
 - ✓ Intérêts débiteurs en cas de dépassement du découvert préalablement accordé dans la limite du taux d'usure
- Découvert non autorisé nous consulter
- Commission de plus fort découvert (calculée en % sur le plus grand solde débiteur en valeur de chaque mois) 0,15%
- Commission d'engagement (trimestrielle ou semestrielle) nous consulter
- Envoi d'échelle d'intérêts (Calcul d'intérêts détaillés par compte) 18,60 €

Le ticket d'agios restitue le taux journalier appliqué et le taux effectif global calculé sur la base de l'année civile 365 ou 366 jours.

■ Escompte

- ✓ Intérêts d'escompte nous consulter
- ✓ Délai de paiement de LCR-BOR*** J - 1 calendaire
- ✓ Délai pour LCR-BOR*** remis à l'encaissement J + 4 calendaire
- ✓ Traitement de remise d'effets sur papier 7,50 €
à l'encaissement ou à l'escompte
- ✓ Commission de manipulation par LCR ou BOR*** papier 4,00 €
- ✓ Traitement de remise d'effets télétransmis 4,80 €
à l'encaissement ou à l'escompte
- ✓ Commission de manipulation par LCR ou BOR*** télétransmis 0,50 €

- ✓ Commission d'incidents 17,00 €
Rejet de LCR ou BOR*** domiciliés, effet impayé (veille de l'échéance), réclamation d'effet (jour de réclamation), prorogation d'effet, modification d'effet

■ Mobilisation de créances professionnelles (Dailly)

- ✓ Intérêts prépaiement BTP Loi Dailly nous consulter
- ✓ Intérêts en cas de dépassement de l'autorisation préalablement accordée nous consulter
- ✓ Créance échue nous consulter
- ✓ Prépaiement BTP Loi Dailly gestion en Pool nous consulter

✓ Commission d'autorisation	0,10% du montant de l'autorisation par mois
✓ Commission de gestion	130,00 € / mois
✓ Mainlevée partielle ou totale de notification	30,00 € / notification
✓ Commission de notification	25,00 €
✓ Prorogation de créance	25,00 €
✓ Frais d'impayé	25,00 €
✓ Commission de réclamation	25,00 €
■ Mobilisation de créances nées à l'étranger (MCNE)	nous consulter

■ Cautions données

■ Retenues de garantie simple avant et après réception sur marché français	
✓ Taux minimum ⁽¹⁾	1,10%
✓ Frais de délivrance agence	40,00 €
✓ Frais de délivrance BTPNET	25,00 €
■ Retenue de garantie à 1 ^{ère} demande avant et après réception	
✓ Taux minimum ⁽¹⁾	1,30%
✓ Frais de délivrance agence	50,00 €
✓ Frais de délivrance BTPNET	36,00 €
■ Restitution d'acompte, bonne fin, garantie de paiement de sous traitant	
✓ Taux minimum ⁽¹⁾	1,50%
✓ Frais de délivrance	80,00 €
■ Cautions spécifiques (cautions sur marchés non standard, loyer, essence, carrières, garantie financière d'achèvement...)	
✓ Taux minimum ⁽¹⁾	1,60%
✓ Frais de délivrance	Minimum 120,00 €
■ Opérations en Pool EPS	nous consulter
■ Copie certifiée conforme	Montant de création de l'acte original avec un minimum de 40,00 €
■ Frais sur opposition	
✓ Frais d'instruction du dossier	100,00 €
✓ Courrier supplémentaire	35,00 €
✓ Prolongation de la garantie	70,00 €
■ Frais d'enregistrement des contre-garanties	Selon le montant de la contre-garantie avec un minimum de 30,00 €
■ Commission pour mainlevée partielle	30,00 €
■ Caution sur prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations	nous consulter

(1) Minimum de perception de 10 € par trimestre

■ Financement des investissements

■ Crédits à moyen et long terme à partir de 3 ans à taux fixe, à taux variable et à taux révisable	nous consulter
■ Crédits long terme bonifiés sur ressources de la Banque Européenne d'Investissements (BEI)	nous consulter
■ Crédits confirmés	nous consulter
■ Crédit bail mobilier	nous consulter
■ Crédit bail immobilier	nous consulter

■ Frais de gestion des opérations de crédit

■ Frais d'étude et de réalisation	nous consulter
■ Frais de modification d'un contrat	1% avec minimum 1500 €
■ Avenant au contrat (réaménagement d'échéancier, substitution de garantie, transfert d'encours, modification de taux...) hors refacturation des frais réels	1% avec minimum 1500,00 €
■ Frais de montage de dossier en dépassement	nous consulter
■ Réédition de tableau d'amortissement	20,00 €

■ Modification du RIB de la domiciliation si domiciliation à BTP Banque	30,00 € gratuit
■ Frais de réémission de tous types (échéances, chèques...)	25,00 €
■ Frais de délivrance de décompte pour remboursement anticipé	125,00 €
■ Indemnité de remboursement anticipé	Dispositions contractuelles
■ Frais de traitement du remboursement anticipé	120,00 €
■ Attestations de toutes natures (remboursement, prêt soldé...)	20,00 €
■ Etablissement de procuration	120,00 €

■ Cautions et garanties reçues

■ Gage d'espèces	185,00 €
■ Gage de véhicule	185,00 €
■ Nantissement de compte titres financiers	185,00 €
■ Nantissement d'assurance vie, de bon de caisse, de bon de capitalisation et de compte à terme	410,00 €
■ Nantissement de parts de SARL, SCI, SNC (par acte)	410,00 €
■ Hypothèque aérienne	410,00 €
■ Hypothèque fluviale	410,00 €
■ Hypothèque maritime	Frais fixes de 410 € + frais réels de 0,50 ‰
■ Nantissement de fonds de commerce	350,00 €
■ Nantissement de matériel et outillage et gage sans dépossession	330,00 €
■ Mainlevée de garantie	350,00 €
■ Mainlevée de gage (véhicules / espèces / instruments financiers)	105,00 €
■ Information annuelle des cautions dans la limite de 3	45,00 €

* Les informations figurant dans cette rubrique « Financements » ne constituent ni une autorisation de découvert, ni une offre de prêt.

7-EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

■ Epargne bancaire

■ Produits et taux	nous consulter
■ EPARFIX (permet de programmer les virements et d'épargner automatiquement)	7,20 € / an
■ EPARPLUS (permet de mettre en place des virements automatiques d'un compte possédant des excédents de trésorerie)	7,20 € / an

■ Placements financiers

■ Bon de caisse, Compte à terme (CAT), Certificat de dépôt négociable (CDN), Titre créance négociable (TCN)...	nous consulter
--	----------------

■ Placements boursiers

■ Opérations de Bourse	
✓ Commissions de Bourse pour achat et vente de titres en agence	1,00% (minimum 12,00 €)
✓ Commissions de Bourse pour achat et vente de titres via BTPNET option bourse	0,750% (minimum 7,00 €)
✓ Achat ou vente d'obligations françaises en agence	0,718% (minimum 12,00 €)
✓ Achat ou vente d'obligations françaises via BTPNET option bourse	0,478% (minimum 7,00 €)
✓ Opérations sur bourses étrangères	variable selon les places
✓ Annulation et modification d'ordre de Bourse, ordre non exécuté	gratuit
■ Opérations sur titres	
✓ Amortissement-remboursement, encaissement de coupons	gratuit
■ Souscription d'OPC du Groupe Crédit Coopératif	nous consulter
■ Souscription et rachat de SICAV et de FCP externes hors Groupe Crédit Coopératif	15,30 €

- OPC Ecofi
 - ✓ Droits d'entrée de 0% à 0,05%
 - ✓ Frais sur encours (par an) de 0% à 2,99%
 - ✓ Rétrocession au groupe Crédit Coopératif de 0% à 50%
- Frais de tenue de compte titres à terme échu (tous comptes)
 - ✓ Commission fixe par ligne gratuit
 - ✓ Droits de garde dégressifs selon les montants au 31 décembre :
 - pour les valeurs mobilières émises ou promues gratuit
 - pour toutes les autres valeurs mobilières dégressifs par tranche :
 - ≤ 50 k€ : 0,20% HT + TVA
 - > 50 k€ et ≤ 100 k€ : 0,17% HT + TVA
 - >100 k€ et ≤ 150 k€ : 0,15% HT + TVA
 - > 150 k€ : 0,10% HT + TVA
 - ✓ Minimum de perception 28,75 € HT + TVA

Exemple : Pour un portefeuille de 75 000 €, les droits de garde se calculent de la manière suivante :
 $50\,000 * 0,20\% + 25\,000 * 0,17\% = 142,50 \text{ € HT}$

Taux calculés sur l'évaluation boursière des titres au 31 décembre de l'année précédente (sauf valeurs mobilières émises ou promues par le groupe Crédit Coopératif).

- Transfert de titres vers une autre banque 10,25 € HT + TVA par ligne
avec un minimum de 83,75 € HT + TVA
- Relevés de portefeuille
 - ✓ Annuel gratuit

8-INGÉNIERIE SOCIALE ET FINANCIÈRE

■ Ingénierie sociale

- Indemnités de Fin de Carrière (IFC), participation, nous consulter
 intéressement, Plan Epargne Entreprise (PEE), Plan d'Epargne
 Retraite Collectif (PERCO)

■ Ingénierie financière

- Capital - développement, transmission d'entreprise nous consulter

9-ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- Assurance Matériel nous consulter
- Assurance Homme Clé nous consulter

10-OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Cf. guide des opérations bancaires avec l'étranger

11-RÉSOUTRE UN LITIGE

BTP Banque met tout en œuvre pour vous apporter la meilleure qualité de service. Toutefois, des insatisfactions ou des difficultés peuvent survenir dans la gestion de votre compte. Vous avez alors la possibilité d'exprimer une réclamation :

- auprès de votre chargé d'affaires ou de votre directeur de centre d'affaires, qui restent vos interlocuteurs privilégiés ;
- auprès de notre service Relation Client (dans le cas où aucune solution satisfaisante n'aurait pu être trouvée) :
 - par courrier électronique : relation-client@btp-banque.fr
 - par formulaire « Nous contacter » mis à disposition sur les sites Internet de BTP Banque
 - par courrier : BTP Banque Service Relation Client 12, boulevard Pesaro – CS 10002 – 92024 Nanterre Cedex
 - par Internet : [https:// www.btp-banque.fr/](https://www.btp-banque.fr/) rubrique Réclamation et médiation

A défaut de réponse sous 5 jours ouvrés, vous recevrez un courrier accusant réception de votre demande. BTP Banque s'engage alors à vous répondre sous 15 jours ouvrés. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai qui, sauf cas très particuliers, ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement, une réponse vous sera apportée dans les 15 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

- En dernier recours et dans le cas d'un litige relatif à des services et placements financiers (tels qu'actions, obligations, OPC, SCPI et OCPI), à l'information des investisseurs, à l'exécution des ordres (délais, contenu), à des problèmes de tenue de compte titres, vous pouvez vous adresser au Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La saisine du Médiateur de l'AMF peut se faire gratuitement soit par voie postale à l'adresse suivante : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02, soit en complétant le formulaire de demande de médiation sur le site internet de l'AMF : www.amf-france.org. La charte de la Médiation de l'AMF est également disponible sur ce site.

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>

Pour toutes informations complémentaires
adressez-vous à votre Centre d'Affaires ou sur
www.btp-banque.fr

Offres et services sous réserve d'acceptation de BTP Banque. Nos tarifs sont indiqués en euros au 21 mai 2018. Les tarifs et commissions assujettis à la TVA sont signalés par la mention "HT+TVA". Dans ce cas, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération s'applique.

Toute modification des présentes conditions tarifaires et/ou de leur traitement fiscal résultant d'une mesure d'ordre législatif ou réglementaire prendra effet dès l'entrée en vigueur de la dite mesure.

Toute modification de tarifs à l'initiative de la Banque fera l'objet d'une information préalable 1 mois avant la date de mise en application.

Tarifs au 21 mai 2018. Prix en euros,
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.